



Les nouveaux notaires Macron... bientôt tirés au sort ?



Capital

Ce dépôt de candidature en ligne constitue une procédure indispensable pour pouvoir ouvrir un des 1.002 nouveaux offices promis dans les douze premiers mois de cette libéralisation. Ceux-ci sont répartis dans 247 zones dites "d'installation libre."

Gare à la surchauffe ! Car les dossiers, qui seront traités par ordre d'arrivée, risquent d'être nombreux. "C'est difficile à prévoir, mais on peut s'attendre à ce que les demandes excèdent le nombre de places disponibles dans les grandes zones urbaines", explique Grégoire Masure, président fondateur de Notairia, un réseau qui se propose d'accompagner ces jeunes notaires. La région parisienne notamment, mais aussi l'agglomération lyonnaise (37 nouveaux offices autorisés) et toulousaine (32 offices) devraient tout particulièrement attirer. Un embouteillage est d'autant plus à craindre que les candidats pourront postuler à autant de zones qu'ils le voudront (ils devront en revanche choisir, dans chaque zone, une et une seule commune où s'implanter).

En outre, des offices existants pourraient aussi mettre à profit cette procédure pour étendre leur territoire, et postuler à leur tour... Dans les zones "où le nombre de demandes enregistrées dans les premières 24 heures suivant l'ouverture excèdera le nombre d'offices à créer", un décret prévoit, pour départager les candidats, une procédure de tirage au sort. Si vous habitez dans une grande ville, votre prochain notaire pourrait donc bien être issu du hasard ! Mais cela risque aussi